



La gratuité des transports en bus

83%

des usagers sont d'accord

(Source: mission d'information du Sénat)

Le comité de défense des transports collectifs revendique auprès de l'ACCM LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN BUS.

L'ACCM augmente les tarifs de + 9 % à + 60%

Alors que l'inflation continue d'abaisser le pouvoir d'achat, l'ACCM, sous l'égide de son Président, augmente les tarifs. La nouvelle tarification ignore le minimum vieillesse qui est de 961,08 € et rabaisse à un quotient de 600 € l'accès à un abonnement solidaire, et justifie ainsi la suppression de la gratuité pour les bénéficiaires du RSA et les seniors.

Gratuité sur tout le territoire de l'ACCM

Nous demandons une gratuité des transports en bus pour toutes les communes et villages de l'ACCM, Tarascon, Arles, Raphèle, Salin de Giraud, Salier, Albaron, Saint-Martin-de-Crau, Caphan, Les Saintes Marie de la Mer, Boulbon, Saint Pierre de Mézoargues...

La gratuité c'est la liberté de circuler

La gratuité c'est la **liberté de circuler** sur tout le territoire quels que soient ses revenus.

La gratuité c'est la **liberté de se déplacer** pour effectuer des démarches, se soigner.

La gratuité c'est la **liberté pour participer** à des actions culturelles, de loisirs ou sportives.

La gratuité c'est la **liberté pour rencontrer** sa famille, ses amis.

La gratuité c'est œuvrer pour l'écologie

La gratuité c'est **désencombrer** les centres-villes des voitures, **fluidifier** les grands axes et ne plus payer les droits de stationnement. Face aux défis de la lutte contre le réchauffement climatique, les déplacements en transports collectifs contribuent à la **baisse des émissions de gaz à effet de serre** et de CO2, qui engendrent des maladies et détruisent la biodiversité.

La gratuité existe déjà dans d'autres villes, sur l'ACCM c'est aussi possible

500 villes en France appliquent déjà la gratuité des transports collectifs en bus, Aubagne, Gap, Niort, Montpellier, Dunkerque.... et aussi, en Europe, Bruxelles, Tallinn.

Il est constaté dans ces villes :

- . un effet de **gommage des inégalités sociales** ;
- . une plus grande **mobilité** ;
- . une **efficacité accrue** des services de transport qui ont connu un **regain de fréquentation** ;
- . une levée de certains freins liés à l'usage du bus payant et à la « crainte » d'être contrôlé ;
- . une **diversification** des choix de transports en faveur du bus et une plus grande **mobilité des jeunes** qui se réapproprient les transports collectifs.

Sur l'aspect financier l'ACCM rétorque que la gratuité entraînerait un **déficit de 5% du budget annexe** des transports soit **500 000 €** pour un budget de 11 millions d'euros. Cet argument est faux, car il suffirait d'augmenter la taxe de mobilité payée par les entreprises de 0,1% pour récupérer l'équivalent de la vente des titres de transports soit **612 000 €**.

Nous revendiquons un véritable service public de transports collectifs, accessibles pour toutes et tous, et garantissant aux usagers la continuité, l'adaptabilité et l'égalité.

L'Union locale d'Arles n'est pas isolée de nombreuses villes des Bouches-du-Rhône, avec la CGT, portent la même revendication auprès de la métropole Aix/Marseille.

Pour notre combat en commun, rejoignez le CODEF : Union Locale CGT - 3 rue Parmentier - 13200 Arles en vous inscrivant à notre boîte mail : codeftransports@gmail.com